

INFO Réau

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



LA VIE À RÉAU

Le Conseil Municipal des Jeunes de Réau, bientôt le 3ème mandat

Page 7

LA VIE À RÉAU

Les élections européennes

Page 10

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Comité des Fêtes

Pages 25 à 27

LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET , Maire

Farid BA IDRIS ,

Conseiller Municipal

Christian BOEY ,

Conseiller Municipal

Nathalie KLECZINSKI et

Françoise PERREAU ,

*Membres bénévoles du Comité de
Rédaction*

Magali MOULINOT ,

Service Communication

Les Présidents des associations

*La Directrice du centre de loisirs
UFCV*

*Angélique LETACHE, vice-
présidente du CCAS*

*Elisabeth PADUA, Adjointe au
Maire en charge des affaires
scolaires*

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

J'aurais aimé commencer mon propos par une note joyeuse. Malheureusement, une fois de plus, la réalité est bien triste et je dois rendre hommage à un habitant exceptionnel, Jean-Pierre ARGILIER, décédé ces derniers mois.

Monsieur ARGILIER était très impliqué dans la vie de notre commune. Toujours prêt à aider les services techniques, volontaire pour telle ou telle commission en Mairie, il nous a quitté trop vite, sans vraiment pouvoir profiter de sa retraite en Normandie.

Mais la vie continue pour ceux qui restent et les dossiers avancent.

Un maître d'œuvre a été désigné pour réaliser l'étude d'aménagement de la rue Frédéric Sarazin et des rues adjacentes, les travaux de l'église suivent leur cours, ceux de la rénovation des corps de ferme du programme des Jardins de Réau ont commencé, et le budget 2019 est en cours de finalisation.

Je vous avais indiqué dans mon dernier mot du Maire que nous avons la volonté de prendre toute notre part à la préservation de notre planète en étant force de proposition et de conviction auprès des entreprises du Parc de l'A5, pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables en appui des constructions.

C'est dans le même esprit que nous souhaitons accompagner un projet de méthanisation, sans que cela n'engendre de nuisances pour les réaltais bien entendu, pour faire de Réau une commune exemplaire et écocitoyenne.

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, j'ai annoncé mon souhait de continuer de gérer la commune pour le prochain mandat. Je ne suis pas accroché à la fonction « comme une moule sur son rocher », mais les projets d'une commune sont des dossiers de longue haleine, qui s'étalent sur plusieurs mandats et qui nécessitent de la stabilité au sein de l'exécutif municipal.

J'espère que vous me donnerez, ainsi qu'à la future équipe municipale, la possibilité de concrétiser les projets structurants qui nous sont indispensables.

C'est toujours un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire, et je vous en remercie.

A très bientôt !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de Réau

LE COMITE DE RÉDACTION DE



est un regroupement de personnes bénévoles qui se réunit pour réaliser un bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants. Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer pour écrire des articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

LA VIE À RÉAU

Cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des « vœux du Maire et du Conseil Municipal » s'est déroulée le lundi 14 Janvier en présence de nombreuses personnalités :

Olivier Faure, Député de la 11^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, Anne Chain-Larché, Sénatrice de Seine-et-Marne, Virgine Thobor, Conseillère départementale, Michel Bisson, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, et plusieurs autres Maires voisins.

Monsieur le Maire a commencé par quelques mots sur le contexte national du moment, rendant au passage honneur aux forces de l'ordre et différents services de secours : « *Je demande, une nouvelle fois cette année, que nous reconnaissons le travail, le dévouement, le sens du devoir et de l'ordre républicain, au service de la France et des Français, de ces femmes et de ces hommes remarquables, auxquels j'aimerais associer comme nous le faisons toujours les personnels pénitentiaires et en particulier ceux du Centre pénitentiaire du Sud-Francilien* ».

Il est ensuite revenu sur les travaux effectués en 2018, avant d'aborder ceux prévus en 2019.

Il a évoqué les programmes de logements en cours ainsi que le sujet du développement économique, avec notamment le parc d'activités de l'A5 et le devenir de Villaroche.

Il n'a pas manqué de saluer l'investissement des bénévoles dans la vie de la commune, l'implication du personnel communal, des élus du conseil municipal et de ceux du CMJ.

Avant de laisser la parole aux deux parlementaires, à notre Conseillère départementale ainsi qu'à Michel Bisson, et d'inviter l'assistance à partager un verre de l'amitié, Monsieur le Maire a annoncé son intention de briguer un nouveau mandat, en 2020, à l'occasion des prochaines élections municipales.

En guise de clôture, il a choisi de citer Romain Gary :

« *N'ayez pas peur d'être heureux, c'est juste un bon moment à passer !* »



LA VIE À RÉAU

Marathon de Sénart Grand Paris Sud



ATTENTION !!!

IL SERA INTERDIT À TOUS LES VÉHICULES DE TRAVERSER LA RUE FRÉDÉRIC SARAZIN.

UNE TRAVERSÉE SERA EXCEPTIONNELLEMENT POSSIBLE DE LA RUE DE LA CROIX DES ANGES VERS LA RUE D'OURDY, UNIQUEMENT DANS CE SENS. AUCUN RETOUR NE SERA POSSIBLE DANS LE SENS RUE D'OURDY – RUE DE LA CROIX DES ANGES DE 9H À 14H.

1^{er} mai

Marathon et 10km

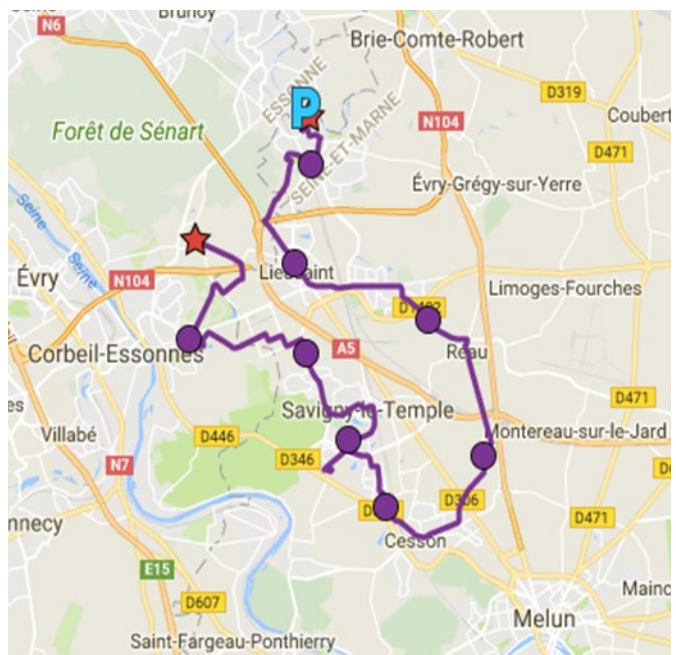
de Sénart

Attention

Routes fermées



Parcours



Le 1er mai prochain, ils seront des centaines - anonymes et champions - à prendre part au rendez-vous incontournable.

Ce rendez-vous annuel requiert une grande organisation vu la taille de notre commune.

A Réau, cela représente une trentaine de bénévoles : au point épongeage (pour distribuer les éponges mouillées ou des gobelets d'eau aux participants) et 16 signaleurs, indispensables à chaque intersection pour réguler la circulation.

Ces bénévoles s'investissent chaque année pour le bon déroulement de cette manifestation.

Toutefois, des modifications de circulation sont nécessaires et cette année, du fait du plan Vigipirate renforcé, **les routes empruntées par les coureurs seront entièrement fermées à la circulation. Il sera interdit à tous véhicules de circuler sur la rue Frédéric Sarazin, la RD 305 et la RD 57.**

LA VIE À RÉAU

Programme du Marathon

Village Course : Stade Alain Mimoun - Combs-la-Ville (77)

Mardi 30 avril 2019

14h : Ouverture du Village - Retrait des dossards, animations

20h : Fermeture du Village

Mercredi 1er mai 2019

06h30 : Ouverture du Village - Retrait de dossards

06h30 : Accueil et orientation des coureurs vers les navettes à destination du Départ à Tigery

06h30 : Début de la rotation des navettes Transdev

09h : Animations sportives et musicales

10h : Arrivée prévue du 1er coureur du 10km

10h45 : Remise des récompenses du 10km

11h15 : Arrivée prévue du 1er coureur marathon

14h : Remise des récompenses du marathon

15h30 : Arrivée prévue du dernier coureur marathon

16h : Fermeture du Village Arrivée

Tigery- Départ - Place de la mairie

Mercredi 1er mai 2019

9h : Départ du 20^e marathon de Sénart Grand Paris Sud

9h30 : Départ du 10km



**UN ORCHESTRE
ANIMERA CETTE
MATINÉE**

Chiffres clés

Les moyens humains

1500 bénévoles (signaleurs, ravitaillement, épongeage) parmi lesquels :

450 musiciens et 40 associations culturelles Sénartaises

5 officiels de la Fédération Française d'Athlétisme

120 fonctionnaires des 10 communes et des structures intercommunales (des services administratifs, culture, sport, technique, communication)

Les moyens logistiques course

9 points de ravitaillements (tous les 5km)

11 points d'épongeage

20 vélos sécurité pour les portions champêtres du parcours

35 motards

20 véhicules d'organisation

Les moyens Sécurité / Secours / Circulation

La Police Nationale

La Gendarmerie Nationale

Les Polices Municipales de Sénart

80 secouristes

5 médecins urgentistes

Les moyens techniques

18 000 éponges

40 téléphones portables et 20 talkies walkies

800 barrières

700 cônes de circulation

500 panneaux kilométriques et d'orientation/circulation

Traçage et balisage du circuit (rubalise, marquage permanent au sol...)



LA VIE À RÉAU

Le repas annuel des séniors

Mercredi 16 janvier, à la salle des fêtes de Réau, s'est tenu le repas annuel de nos séniors, offert par la commune, en présence d'Alain Auzet, Maire de Réau, d'Angélique Letache, chargée du CCAS et Christian Boey, conseiller municipal.

L'après-midi animé par un concert / karaoké sur le thème des années 60,70,80 fût agréable et chaleureux, rappelant à chacun des souvenirs de jeunesse !

Nous remercions vivement les 47 participants pour leur enthousiasme et leur participation très active.

Nous vous disons à l'année prochaine!



Quel duo! Bravo mesdames!



66 ans de mariage et toujours aussi amoureux!



Un nouveau groupe s'est formé :
The Voice 2019 @ !!!



Nous vous rappelons que ce repas est ouvert à tous les réaltais et réaltaises de plus de 65 ans.

LA VIE À RÉAU

Le conseil municipal des jeunes de Réau, bientôt le 3^{ème} mandat

Le Conseil Municipal des Jeunes offre aux jeunes réaltais un terrain concret de participation à la vie sociale de leur commune. Il permet de sensibiliser les enfants aux enjeux de la démocratie locale et de développer leur sens de l'intérêt général. Il prépare aussi les enfants à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs.

Le Conseil Municipal des Jeunes réunit 15 élus des classes de CM1 au BAC qui jouent un rôle important pour faire de Réau une ville agréable pour tous, pour les jeunes tout naturellement mais aussi pour les moins jeunes. Le CMJ participe à toutes les cérémonies de la commune.

Le premier conseil municipal des jeunes de Réau a été créé en Avril 2015, il se composait de douze élus encadrés par quatre élus adultes.

En 2017, le 2^{ème} CMJ a été élu, il se compose de quinze élus.



Les prochaines élections auront lieu à la salle communale de la mairie le samedi 13 avril 2019. Les jeunes voteront et choisiront les candidats à bulletin secret après être passés dans l'isoloir.

Pour être électeur et/ou candidat, il faut être domicilié à Réau et âgé de moins de 18 ans révolus le jour des élections. Une autorisation parentale est requise pour chaque candidat. La durée du mandat est de deux années.

Pour les jeunes voulant s'engager activement dans la vie de leur commune, il vous suffit de déposer votre candidature à la mairie ... Et le tour est joué !

VOUS TROUVEREZ, DANS VOTRE INFO RÉAU, LA FICHE DE CANDIDATURE À DÉPOSER EN MAIRIE.



LA VIE À RÉAU

Locomotion en fête

La locomotion en fête
Aérodrome MELUN VILLAROCHE 25^e édition

21 Juin (5€)
Ouverture de la bourse
À partir de 14h

22 & 23 Juin (15€/jour)
Ouverture du site
de 9h à 18h

Parade toute
la journée

Centenaire
de Citroën

EPICERIE

AUCOCAR & BUS

OFFICE de
Tourisme
de France
Melun
Val de Seine

CHAPPELLE
LITTLE
MILITARIA

GBM

MELUN
VILLAROCHE

SEINE-MARNE 77

Gratuit pour les moins de 12 ans - Parking Gratuit

06 01 86 20 92 (de 10h à 18h) | locomotionenfete@gmail.com | locomotionenfete

Billets à tarif réduit sur <https://lalocomotionenfete.com> ou sur présentation du flyer ou à l'Office du tourisme de Melun Val de Seine

Grâce au succès rencontré l'année dernière, Locomotion en Fête se déroulera cette année sur 2 jours et demi. Au programme du vendredi après-midi, une bourse aux pièces auto géante sur le tarmac. Le samedi et le dimanche seront consacrés à la présentation des nombreux véhicules et aux parades de véhicules militaires ou agricoles. Ne manquez pas le rendez-vous désormais annuel sur l'aérodrome de Melun-Villaroche..



Les tarifs 2019

5 € pour le vendredi après-midi

8 € pour les groupes de plus de 10 personnes

10 € en vente sur le site officiel (ou avec un bon de réduction qui sera publié sur le prochain flyer)

15 € en vente directe sur place

Gratuit pour les moins de 12 ans

Renseignements : <https://lalocomotionenfete.com>

LA VIE À RÉAU

LES
CONCERTS
DE POCHE

Les Concerts de Poche présentent

Lundi 20 mai à 19h30

Adresse : Musée Aéronautique et Spatial de Safran - Rond-point René Ravaud - 77 550 Réau

Tarifs : 10 € plein / 6 € réduit (- de 26 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux. Un justificatif sera à fournir sur place).

Réservations : sur www.concertsdepoche.com ou au 06 76 61 83 91

Une Flûte enchantée

Conte musical adapté de l'opéra de Mozart.

Fascinante et lumineuse, La Flûte enchantée est l'un des opéras les plus joués au monde. *Les Concerts de Poche* se sont tout naturellement emparés de ce chef d'œuvre de Mozart. L'histoire de cet opéra s'apparente à un conte pour enfants, une sorte de fable populaire pleine de péripéties et de rebondissements.

Avec la participation musicale de:

Karine GODEFROY / Papagena

Ronan DEBOIS / Papageno

Agathe PEYRAT / La reine de la nuit

Marie-Bénédicte SOUQUET / Pamina

Nika GULIASHVILI / Sarastro

David GHILARDI / Tamino

Nicolas GAUDART / Le conteur

Pierre CUSSAC, accordéon

Esther RICHARD, violoncelle

Emmanuel OLIVIER, piano



Arnaud GUILLOU, adaptation et mise en scène

Emmanuel OLIVIER, direction musicale

Rebecca DAUTREMER, scénographie

En partenariat avec *Les Concerts de Poche*

Avec le soutien de Mécénat Musical Société Générale, la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation SNCF, l'ADAMI, la SPEDIDAM, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, la France s'engage via le FEJ dont TOTAL est mécène, Drac Île de France, Conseil Régional d'Île de France, Conseil départemental de Seine-et-Marne, Grand Paris Sud, Commune de Réau, Musée Aéronautique et Spatial Safran.


Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



LA VIE À RÉAU

Les élections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Qui vote aux élections européennes ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Qui peut être candidat aux élections européennes ?

Tout citoyen d'un État membre de l'Union Européenne (UE), âgé de 18 ans révolus, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes en France sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

La loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen rétablit une circonscription unique qui était déjà en vigueur avant les élections de 2004.

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quel est le nombre de députés européens ?

A la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union Européenne (Brexit), le nombre de sièges au Parlement européen passe de 751 à 705.

46 des 73 sièges britanniques libérés sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.

Les 27 autres sont répartis entre 14 États membres jugés jusque-là sous-représentés : France (+5), Espagne (+5), Italie (+3), Pays-Bas (+3), Irlande (+2), Suède (+1), Autriche (+1), Danemark (+1), Finlande (+1), Slovaquie (+1), Croatie (+1), Estonie (+1), Pologne (+1), Roumanie (+1).

Quel est le nombre de sièges attribués à la France ?

Après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges au Parlement européen.

Suite au Brexit, après les élections de mai 2019, elle disposera de 74 sièges +5, soit 79 eurodéputés.



LA VIE À RÉAU

Journées portes ouvertes du Smitom Lombric

Samedi 1^{er} juin 2019 à Réau

de 10h à 17h

SPÉCIALE COMPOSTAGE

Pour cette nouvelle édition de sa Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC vous ouvre les portes d'un **lieu inédit** : la plateforme de compostage de Réau. Rendez-vous **samedi 1^{er} juin 2019 de 10h à 17h** au lieu dit « Les Pleins » 77550 Réau.

Cette année, le thème phare de la journée est le **compost**. À cette occasion, un sac de **compost gratuit** vous sera offert. Vous pourrez également bénéficier de **conseils et astuces** de professionnels pour jardiner malin et réduire vos déchets.

Troc, vente de composteurs, démonstrations de bennes de collecte et stands sur le recyclage et la valorisation des déchets sont au programme.

Vous pourrez découvrir les différentes installations de traitement des déchets ménagers grâce au tout nouveau parcours de visite, la **Galerie du Lombric**, et ses outils interactifs et ludiques (tablettes, jeux etc.).

Les enfants seront à l'honneur avec un village qui leur est totalement dédié : jeux, ateliers créatifs, stand photos et mascotte du Lombric seront au rendez-vous. **Vittorio Leonardo**, dessinateur du Lombric, sera présent avec un atelier spécial dédicaces.

La journée sera rythmée par le **quiz du Lombric** : de nombreux lots sont à gagner !

Restauration sur place : crêpes et boissons offertes, food trucks locaux à votre disposition.

Le SMITOM-LOMBRIC compte sur vous pour venir nombreux !

Tout le programme sur lombric.com, Facebook et Twitter



LA VIE À RÉAU

La cérémonie des SDIS au Safran

La cérémonie de mise à l'honneur des Sapeurs-Pompiers s'est déroulée le vendredi 22 Février au Musée Aéronautique et Spatial SAFRAN, à Réau.

Cette cérémonie était organisée conjointement par les 3 centres de secours de Brie-Comte-Robert, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple.

Elle remplace les cérémonies de présentation des bilans organisées historiquement par chacune des casernes.

La salle était remplie par les pompiers et leurs familles.

Plusieurs communes étaient représentées par leur Maire ou adjointe au Maire : Savigny-le-Temple, Brie-Comte-Robert, Moissy-Cramayel et Réau.

C'est Alain AUZET, Maire de Réau, qui a accueilli les participants en confirmant l'attachement des habitants à leurs centres de secours et en rappelant la dangerosité du métier de pompier.

Plusieurs remises de médailles ont ensuite été effectuées, dont une à l'attention de Monsieur Didier HERY (fils de Jacques HERY, Adjoint au Maire de Réau durant le dernier mandat).

La cérémonie s'est terminée par un traditionnel verre de l'amitié.



LA VIE À RÉAU

« Lu dans la presse » le 4 février 2019



Série Engrenages : la saison 7 tournée en partie à la prison de Réau en Seine-et-Marne

La série Engrenages redémarre ce lundi 4 février sur Canal Plus. Des scènes de prison ont été tournées à Réau (Seine-et-Marne).



Les fans de la série **Engrenages** sur Canal Plus sont dans les starting-blocks ce lundi 4 février à l'heure de découvrir la saison 7.

Dans ce nouvel opus, on retrouve l'avocate Joséphine Karlsson, interprétée par Audrey Fleurot, derrière les barreaux.

C'est au centre pénitentiaire de Réau (Seine-et-Marne), d'où s'était échappé Redoine Faïd, qu'ont été tournées les scènes la concernant.

Dans Le Parisien de ce jour, elle témoigne :

« Tourner en prison a été une expérience assez forte. Le réalisateur a choisi un établissement moderne mais c'est extrêmement anxiogène : il y avait des horaires précis, tout notre matériel était listé. C'était troublant d'être parmi les détenues. Elles nous sollicitaient entre les prises car Engrenages est une série très regardée en prison. Au bout d'un couloir, deux femmes étaient avec leur bébé, séparées des autres par une grille et on a eu des conversations de mamans. On apprenait aussi que certaines avaient tué ».

La République de Seine-et-Marne - 4 février 2019

Un départ au service Technique

Le responsable des services techniques et espaces verts, Olivier BASROGER, a souhaité retourner en Normandie, sa région d'origine. Il a bénéficié d'une mutation.

Après presque trois années passées au service de la commune, la municipalité le remercie pour la qualité de son travail, son implication et sa bonne humeur quotidienne.



Élection du Président



Michel BISSON, Maire de Lieusaint a été élu Mercredi 9 Janvier Président de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en remplacement de Francis CHOUAT, élu quelques semaines auparavant député dans la circonscription d'Evry.

Michel BISSON avait déjà occupé la fonction de Président de la Communauté d'Agglomération de Sénart, avant la création de Grand Paris Sud.

Stéphane BEAUDET, fraîchement élu Maire de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, devient premier Vice-Président.

Le Maire de Réau, Alain AUZET conserve sa fonction de conseiller délégué en charge de l'Aéronautique.

La Sénartaise

Solidaire, féminine et pétillante ! La 8ème édition de la Sénartaise organisée par Grand Paris Sud vous attend le 21 juin prochain. Une belle occasion pour les salariées, étudiantes et habitantes du territoire de se distraire et de marcher et/ou courir pour une belle cause !

C'est un événement sport et loisirs qui remporte chaque année un succès croissant ! Le concept : une course/marche de 6 km pour une cause solidaire : la lutte contre le cancer chez la femme. En effet, la moitié des droits d'inscription est reversée à la Ligue contre le Cancer de Seine-et-Marne.

La Sénartaise, c'est aussi la fête avant, pendant et après la course... Au menu : des animations, un échauffement en musique avant le départ, des groupes musicaux pour vous encourager sur le parcours et le réconfort à l'arrivée avec le ravitaillement et les cadeaux. Et même si le rose n'est pas votre couleur préférée, osez et venez déguisées !

Une offre spéciale Entreprises

Pour fédérer vos équipes autour de cette manifestation festive, l'offre Entreprises permet d'accueillir vos collaboratrices et vos clientes dans des conditions privilégiées et, bien sûr, de valoriser votre société.

Deux formules sur mesure sont possibles à partir de 25 personnes, avec un espace de réception privatif sur les zones de départ et d'arrivée pour recevoir vos invités. Vous disposerez aussi d'un module web dédié pour gérer les inscriptions et pourrez retirer l'ensemble des dossards avant l'ouverture au public pour gagner du temps.

Pour rappel, 134 000 € ont déjà été reversés à la Ligue contre le Cancer de Seine-et-Marne lors des 7 précédentes éditions !

Infos auprès de Sylvain Aupetit, Direction des Sports – 01 69 91 57 19 et

s.aupetit@grandparissud.fr

<https://www.lasenartaise.com>



**LES FILLES !
COURONS
POUR LA
BONNE
CAUSE**
La sénartaise
21 JUIN • 19h30



ACTION SOCIALE

Les aides du CCAS

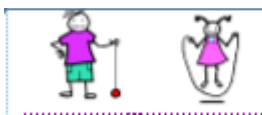


Le saviez-vous?

Le CCAS met en place des aides, certaines sous conditions de ressources, d'autres pas.

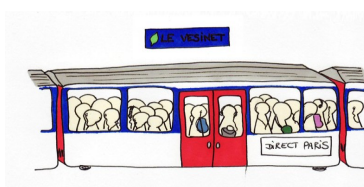
Avec conditions

Centre de loisirs
Vacances enfants
Combustibles
Mandat de Noël
Aide à domicile



Sans conditions

Permis de conduire
BSR
Transport étudiant post BAC
Transport spéciaux
Téléassistance
Sécurité sociale
Tablette Facilotab



Chaque année en juin, un guide complet sur les aides du CCAS est distribué dans vos boîtes aux lettres.

ACTION SOCIALE

Depuis plusieurs années, le CCAS apporte des aides ou sa participation dans différents domaines.

En 2018, le CCAS a répondu favorablement à :

- 6 participations au permis de conduire
- 4 prises en charge des frais de téléassistance
- 14 bons de combustibles attribués
- 20 mandats de Noël
- 4 aides financières ponctuelles
- 18 participations aux frais de transport « circuits spéciaux »

Le CCAS proposait également des aides ou participations : au BSR permis scooter, à la sécurité sociale étudiante, aux frais de transport pour les étudiants, aux frais de centre de loisirs, aux colonies des enfants, au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, à l'acquisition de tablettes pour les seniors.

Mais en 2018, aucune demande n'a été formulée concernant ces dernières.

Les accidents de la vie peuvent malheureusement arriver (maladie, perte d'emploi...), nous pouvons peut-être vous aider ponctuellement.

Alain Auzet, Angélique Letache ou Christelle Bonillo sont à votre écoute en toute discrétion et sans jugement, sur rendez-vous.

Vous pouvez nous contacter au secrétariat du CCAS au **01.60.60.90.42** ou par mail: ccas@reau.fr



Un service d'assistance sociale est disponible à **Lieusaint**:

Maison Départementale des Solidarités de Sénart

100 rue de Paris

77564 LIEUSAIN

Tél : 01 64 13 21 30

Horaires d'ouverture au public **SANS RDV** : les lundis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h et les mardis de 13h30 à 16h.



TRAVAUX

Restauration de l'église

Les travaux de rénovation de l'église se poursuivent. Le mois de Février très clément a permis une avancée significative de la couverture du chœur.

Parallèlement, la toiture actuelle de la nef a été démontée pour permettre la réparation de la charpente.

Plusieurs mois de travaux sont encore nécessaires. La fin des travaux est prévue pour l'été.



Impasse de la Grange aux Dîmes

Les travaux de réfection de la voirie de l'impasse de la grange aux dîmes ont été menés à la fin de l'année 2018. Trottoirs et chaussée ont été entièrement refaits à neuf, par l'entreprise Routes & Chantiers Modernes (RCM).

L'écoulement des eaux de ruissellement a été amélioré grâce à la pose d'aco drains (caniveaux) au droit de certaines habitations.

Ces travaux se sont déroulés sans encombre et rapidement.



Aménagement des voiries du bourg

Nous vous annonçons dans notre numéro de décembre que la consultation ayant pour but de désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement des voiries du bourg (rue Frédéric Sarazin, rue de la Carrière, rue d'Ourdy, rue de la Croix des Anges) avait été lancée.

Onze bureaux d'études se sont portés candidats pour cette mission.

Sur avis des membres de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a retenu le cabinet **GILSON & Associés**, implanté à Chartres.

L'expérience en milieu rural, la finesse du travail accompli dans d'autres communes, la structure du bureau d'études et plusieurs autres éléments ont séduit les membres de la commission d'appel d'offres présents.

Le marché vient d'être notifié au candidat retenu. Une première réunion va se tenir très prochainement, permettant de confronter le pré-diagnostic réalisé par GILSON et les attentes de la municipalité.

A la suite de cette première réunion, le travail d'études commencera.

La municipalité a prévu une réunion publique à la sortie de l'été afin de vous présenter le projet proposé.

Appel à projets pour la dernière parcelle du parc de l'A5 (lot 5)

L'EPA Sénart a présenté à l'occasion du SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprise) un appel à projets pour la commercialisation du dernier terrain de 6,3 hectares, à l'est du parc de l'A5.

Les candidats avaient jusqu'au début du mois de Mars pour postuler. Neuf projets ont été déposés.

Un jury comprenant l'EPA Sénart, la Municipalité de Réau et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a été constitué.

A l'issue d'un processus d'études des offres relativement long, un lauréat sera désigné.

Le nom du lauréat sera révélé le 28 Mai, avant qu'une promesse de vente ne soit conclue en fin d'année 2019.



Alain AUZET, Maire de Réau, a été élu représentant de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud au Conseil d'Administration de l'EPA Sénart, en remplacement de Michel BISSON, qui y siègera toujours en sa qualité de Président de Grand Paris Sud.

Modification du PLU

Monsieur le Maire a lancé par arrêté la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal en a défini les modalités par délibération lors de la séance du lundi 25 février.

Aujourd'hui, le PLU interdit les constructions dans les zones classées «agricole» (a) au-delà d'un périmètre de 100 mètres autour des fermes.

Cette modification vise à assouplir le règlement en autorisant les activités, ouvrages et installations produisant de l'énergie renouvelable et/ou participant au développement durable.

La modification permettra la réalisation d'un méthaniseur, à plusieurs centaines de mètres au Nord du Bourg.

Un dossier de consultation est mis à disposition du public en Mairie de Réau entre le 18 mars et le 19 avril 2019.

Un registre permet aux habitants de faire part de leurs remarques et avis.

La modification doit être arrêtée en Conseil Municipal, fin Avril.

Mais au fait : C'est quoi la méthanisation ?

La méthanisation, aussi parfois appelée digestion anaérobie, est un processus biologique naturel de dégradation de la matière par des micro-organismes permettant de valoriser les matières organiques pour produire de l'énergie. Cette réaction se déroule dans des conditions particulières – en l'absence d'oxygène – ce qui la distingue ainsi du compostage. La dégradation des matières organiques produit alors du biogaz, source d'énergie renouvelable ainsi qu'un résidu appelé digestat et pouvant être utilisé comme fertilisant. Présente de manière naturelle dans de nombreux milieux comme les marais, la méthanisation peut aussi être réalisée artificiellement et de manière industrielle grâce à un équipement et des installations spécifiques. Le gaz ainsi produit, appelé biogaz, se compose majoritairement de méthane (entre 50 et 70%) et de dioxyde de carbone (entre 20 et 50%). Ses vertus énergétiques lui sont conférées par le méthane.

Les Jardins de Réau : la phase II est commencée

Là encore, nous vous l'annonçons depuis quelques mois : les travaux de la phase II du programme immobilier « Les Jardins de Réau » ont commencé.

Ils consistent en la rénovation de 3 anciens bâtiments de ferme, la construction d'un nouveau bâtiment hébergeant des commerces et d'une halle couverte, en façade, rue Frédéric Sarrazin.

Plusieurs activités devraient voir le jour à l'issue des travaux : une supérette, des commerces mais aussi 21 logements en accession.

Enfin, une nouvelle place de village sera créée par le promoteur, en lieu et place de l'ancienne cour de ferme.



Une mauvaise surprise est venue compliquer les opérations à la fin du mois de février, avec l'effondrement d'une partie importante du bâtiment en pierres situés à proximité de la phase I (partie logements neufs, déjà réalisée). Cet effondrement s'est produit alors que l'entreprise de gros œuvre procédait aux opérations de renforcement des fondations de l'édifice.

La municipalité a immédiatement organisé une réunion en présence de l'architecte du projet et de celui des Bâtiments de France.

Le rôle des collectivités territoriales (1/4) : la Mairie

Dans les quatre prochains numéros de votre Info Réau, nous vous proposerons un dossier sur le rôle des collectivités territoriales au sein des communes. Le premier volet est consacré à la **Mairie**, plus proche de vous, le second reviendra sur le rôle du département de la Seine et Marne, puis celui d'Octobre s'intéressera aux attributs de la région Ile-de-France et enfin le dernier reviendra sur les missions de l'agglomération Grand Paris Sud dans notre village.

Urbanisme

En matière d'urbanisme, les lois de décentralisation lui ont transféré des compétences exercées antérieurement par l'État.

Ainsi, les communes ont acquis une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme - PLU, sous réserve de la compétence des établissements publics de coopération intercommunale et des métropoles ; zones d'aménagement concerté - ZAC), toutefois avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme. Les maires ont reçu, quant à eux, compétence pour délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire. **À Réau, commune faisant partie de l'Opération d'Intérêt Nationale (ONI) de Sénart, les permis sont instruits par les services de l'État puis délivrés par Monsieur Le Maire, au nom de l'État.**

Sanitaire et Social

La commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS : gestion des crèches publiques, des foyers de personnes âgées).

Dans le domaine de l'enseignement, la commune a en charge les écoles maternelles et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).

Culture

En règle générale, les communes créent et entretiennent les bibliothèques, musées, écoles de musique, salle de spectacle. Elles organisent des manifestations culturelles.

Sports et Loisirs :

La commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques. Les subventions du comité des fêtes sont également versées par la mairie.

Particularité à Grand Paris Sud, les équipements culturels et sportifs sont désormais gérés par la communauté d'agglomération.

À ces compétences s'ajoutent celles qui correspondent à des missions traditionnelles :

- Entretien de la voirie communale et non des routes départementales
- Protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire

Les maires et les adjoints accomplissent également des missions au nom de l'État, mais grâce aux moyens et aux personnels de la commune :

- État civil (enregistrement des naissances, mariages et décès)
- Fonctions électorales (organisation des élections...)

Le rôle des collectivités territoriales (1/4) : la Mairie

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) souligne le rôle de la commune comme chef de file pour fixer les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité et l'aménagement de l'espace et du développement local.

Les missions et les responsabilités du maire sont d'autant plus importantes lorsque la population de sa commune augmente.

Le maire, agent de l'État

Dans le cadre de son rôle d'agent de l'État, le maire agit sous la tutelle judiciaire du procureur de la République et sous l'égide administrative du préfet ou du sous-préfet.

Placé sous l'autorité du préfet, le maire garantit l'officialisation des signatures, la tenue des élections et la publication des lois et des réglementations.

Sous l'autorité du procureur de la République, le maire assure ses fonctions en tant qu'officier d'état civil pour lesquelles il se doit d'enregistrer les naissances, les décès et de célébrer les mariages. En outre, le maire et ses adjoints possèdent la qualité d'officier de police judiciaire. L'exercice de ce pouvoir s'exerce sous le contrôle du procureur de la République. À ce titre, ils peuvent être amenés à ouvrir des enquêtes sur la personnalité des personnes poursuivies ainsi que sur leur situation.

Réau comptant sur son territoire un Centre Pénitentiaire, Monsieur Le Maire doit en outre assurer des missions d'État Civil au sein du CPSF (reconnaisances de paternité, mariages). Il s'y rend environ une fois par mois pour cela.

Lorsqu'il représente sa commune à l'égard des tiers, le maire assume de multiples fonctions comme l'exécution des décisions du conseil municipal, la préparation et l'exécution du budget, la gestion du patrimoine communal, la conclusion de marchés et la signature de contrats, la représentation de la commune devant la justice.

D'autre part, le maire exerce les compétences que le conseil municipal lui a déléguées en début de mandat. À ce titre, il est tenu de tenir informés les membres de l'assemblée communale de toutes les décisions prises dans le cadre d'une de ces délégations. Ces dernières peuvent concerner des domaines d'intervention extrêmement divers allant de la souscription des emprunts à la décision de créer de nouvelles classes scolaires. À noter que le maire dispose de la faculté de déléguer à son tour ses attributions à l'un de ses adjoints ou conseillers municipaux.

Le maire, un supérieur hiérarchique

Enfin, le maire constitue le supérieur hiérarchique de l'ensemble des agents communaux. Il dispose ainsi du pouvoir d'organiser les services communaux comme il le souhaite ainsi que de nommer et promouvoir les agents communaux. Ainsi, les agents de police municipale sont également placés sous son autorité puisque le maire est responsable du maintien de l'ordre public et de la sécurité de ses administrés.



LA VIE À L'ÉCOLE

Des nouvelles du centre de loisirs

Le p'tit journal de l'info est un outil de communication à destination des familles et des acteurs éducatifs. Il permet de mettre en avant le travail réalisé à l'accueil de loisirs à travers notre projet pédagogique. Projet pédagogique qui tient compte des orientations du projet éducatif de l'UFCV et qui a été validé par le Maire de Réau. Par ailleurs, vous retrouverez sur le site internet de l'UFCV beaucoup d'information : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-reau/>

Nous avons également mis en place un groupe « Whats App » nommé « Accueil de Loisirs Réau » très apprécié des parents afin de communiquer tout au long de la journée par le biais de photos illustrant la journée des enfants en direct.

Aussi, je vous souhaite une bonne lecture et sachez que vous êtes les bienvenus à l'Accueil pour échanger et partager des idées, des projets, etc,...

L'équipe d'animation est composée de personnes diplômées dans l'animation.



Jennifer DROUET
Directrice



Wassima MEZDARI
Animatrice

Je reste à votre disposition en ce qui concerne toutes vos questions par rapport aux projets, à l'équipe d'animation, à la vie de la structure. Vous disposez d'un point information à l'entrée de l'école. Vous pouvez consulter le projet éducatif, le projet pédagogique, le planning des projets.... Tout est mis en place pour que vous ayez les informations essentielles.



LA VIE À L'ÉCOLE

Retour sur la distribution des chocolats de Noël

Comme tous les ans, le Père Noël de Réau a rendu visite aux enfants de l'école de la Colombe accompagné d'un petit lutin.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire et son adjointe en charge des affaires scolaires ont souhaité une nouvelle fois contribuer aux festivités de Noël en offrant aux enfants un sachet de chocolats.

L'accueil des enfants est toujours aussi chaleureux.

Il semblerait que tous les enfants aient été sages, ils ont bien mérité leur petit cadeau.

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux sont toujours heureux de participer à ce moment d'échange avec les enfants.

Nous avons laissé quelques envieuses... N'est ce pas mesdames les maîtresses ? Qui sait ? Peut être que l'année prochaine le Père Noël aura dans sa hotte des petits cadeaux pour vous aussi !



Préinscriptions en maternelle



Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2019, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2016 et des enfants nouvellement arrivés à Réau.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire qui vous permettra de confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de la Colombe, Madame Sandrine COUTINHO.

LA VIE À L'ÉCOLE

Le paiement en ligne TIPI



Nous vous annonçons il y a quelques mois le lancement de TIPI (Titre Payable Par Internet).

Ce nouveau dispositif a été mis en place pour améliorer vos conditions de paiement des factures de cantine.

Nous vous invitons à nous communiquer toutes suggestions, avis, idées ou remarques positives concernant ce nouveau mode de paiement à l'adresse suivante : enfance@reau.fr

Nous comptons sur vos retours.

LE CARNET DE RÉAU

Naissances :

Célia NARKISSIAN

09/02/2019

Bourg



Ils nous ont quittés :

Joël SEMENCE décédé le 24 avril 2018

Jean-Pierre ARGILIER décédé le 17 janvier 2019

Odile HOLLNER décédée le 19 janvier 2019



Hommage à Monsieur ARGILIER

Nous avons appris en début d'année le décès de Monsieur Jean-Pierre ARGILIER.

Monsieur ARGILIER était très impliqué dans la vie de la commune. Il arrivait fréquemment que les services techniques fassent appel à lui pour quelques tâches comme de la soudure par exemple. Il a par ailleurs toujours répondu présent pour participer à la commission communale des impôts directs, à la commission des listes électorales ou comme bénévole au Marathon de Sénart.

Habitant à proximité de la commune, il rendait souvent visite au personnel communal.

Tout le monde appréciait son humeur égale et son humour.

Plus qu'un habitant, la commune a perdu un véritable ami. Nous adressons nos pensées à sa famille.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Marché et arbre de Noël 2018

Le marché de Noël et la venue du Père Noël se sont déroulés les 15 et 16 décembre. L'arbre de Noël a rencontré un joli succès avec de nombreux enfants venus profiter du spectacle de chant/magie autour de l'univers Disney. Quant au marché de Noël, le temps pluvieux a sans doute fait que peu de personnes se sont déplacées... Dommage, il y avait pourtant de jolies choses et de nombreux exposants.



Notre joyeuse équipe de bénévoles presque complète

Élection du nouveau bureau

Lors de l'assemblée générale du 26 janvier 2019 et à la suite du désir de Caroline Deck de prendre un peu de repos, un nouveau bureau a été élu à l'unanimité. Caroline reste au sein du comité en tant que bénévole et le nouveau bureau se compose de :

Frédéric DECK : Président

Nicolas BONTEMPI : Trésorier

Nathalie KLECZINSKI : Secrétaire

Nous souhaitons remercier Caroline pour le travail accompli durant toutes ces années et souhaiter bonne chance à Nathalie pour assurer la continuité de ce que Caroline a entrepris avec Frédéric, Nicolas et tous les bénévoles.

Nous remercions également tous les bénévoles du comité des fêtes qui s'impliquent à 100% lors de toutes les manifestations dans la joie et la bonne humeur.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Retour sur la soirée Aligot (09/02/2019)

Nous avons affiché complet avec 140 personnes présentes lors de cette soirée auvergnate très réussie. De joyeux musiciens typiques et des danses auvergnates qui ont fait se lever un grand nombre de participants. Le repas était parfait également avec un délicieux aligot cuit sur place et filé devant nous.



Loto du 29 septembre 2019 : recherche de lots

Le comité des fêtes organisera un loto le **29 septembre 2019**, la totalité des bénéfices réalisés lors de cette manifestation sera reversée à l'association « Rebondir au-delà de ses rêves » de Vaux-le-Pénil qui permet aux enfants malades de réaliser de jolis rêves (<http://www.associationrebondir.com/>)

Si vous êtes susceptibles de pouvoir fournir des lots pour ce loto vous pouvez nous contacter :

Nicolas Bontempi : nicolas.bontempi77550@gmail.com

Nathalie Kleczinski : fred.klec77@gmail.com ou 06.46.75.48.02

Nous vous remercions par avance de ce que vous pourrez nous apporter, cette fondation nous tient très à cœur et nous aimerions vraiment réaliser les rêves d'un maximum d'enfants malades.

MERCI DE VOTRE AIDE !



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Les évènements à venir

Vide-grenier annuel le 19 mai 2019

Comme chaque année, nous espérons vous retrouver nombreux pour le vide grenier que nous organiserons le 19 mai 2019 de 8h à 18h. Un petit changement cette année, puisque les tarifs seront préférentiels pour les habitants de Réau qui souhaitent exposer.

5€ les 2 ml pour les réaltais

8€ les 2 ml pour les extérieurs

Dans la limite de 8 ml par exposant

Vous trouverez dans votre Info Réau, les affiches et bulletins d'inscriptions que vous pourrez déjà remplir et déposer en mairie. Attention ils ne seront pas redistribués ultérieurement mais vous pourrez les télécharger et les imprimer depuis la page Facebook du Comité des Fêtes :

<https://www.facebook.com/Comité-des-Fêtes-de-Réau-207656420033237/>



N'hésitez pas à nous suivre, nous publions nos événements et tous les bulletins d'inscription seront désormais disponibles en ligne.

Fête communale et feu d'Artifice les 21 et 22 juin 2019

Cette année, le magnifique feu d'artifice aura lieu le **Vendredi 21 Juin**, les premières fusées seront lancées à 23 h précises. Une buvette vous accueillera cette année de 22h à 0h.

La fête communale aura lieu le samedi 22 Juin à partir de 20 h et sera, en 2019, aux couleurs de l'Italie.

Vous retrouverez plus de détails sur ce week-end festif sur notre page Facebook et dans vos boîtes aux lettres. Les places sont limitées, nous comptons réitérer la salle pleine de la soirée aligot alors nous comptons sur vous !



Nouveautés 2019

Bientôt la vaisselle jetable en plastique **devrait être interdite** lors de toutes manifestations. Afin de prendre un peu d'avance et d'agir de manière éco-responsable, nous vous proposerons désormais des verres réutilisables au logo du comité des fêtes.

Lors des manifestations, **nous vous demanderons une caution de 1€ pour chaque verre.** Cette caution vous sera rendue uniquement si vous rapportez le verre lors de votre départ. La mise en place se fera dès le vide-grenier.



LA VIE ASSOCIATIVE



Harmonie et Équilibre



Le 21 février 2019, Muriel Marquet, notre sophrologue depuis 5 ans, a dispensé ses derniers cours à Réau. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de réussite dans ses nouvelles aventures...

Mais nous tenons surtout à la remercier pour son engagement, sa gentillesse, son soutien et ses conseils.

Nous penserons à elle à chaque fois que nous réaliserons les exercices de lâcher-prise, de gestion du stress et du sommeil qu'elle nous a enseignés pour améliorer notre vie au quotidien.

Nous n'oublierons jamais sa douce voix qui en a endormi plus d'un...

Elle va nous manquer ...

Nous souhaitons également la bienvenue à sa remplaçante, Véronique Bremeersch.

Le bureau de l'association



Club de loisirs de Réau

Nous sommes heureux de vous accueillir tous les mercredis après-midi à la salle des fêtes de 14h à 17h30.

Activités proposées :

Jeux de cartes (belote, tarot, rami, etc...) et jeux de société divers (scrabble®, triomino®, rummikub®, etc...)



En projet : un atelier créatif

Vous vous ennuyez ? Vous n'osez pas ? Vous êtes timide ?

Nous sommes là !!!

Venez au moins un après-midi voir comment ça se passe !



Le bureau se compose de :

Présidente : Madame Claude LESAGE

09.50.11.71.85 / 06.84.15.84.19

Trésorière : Madame Lucienne LAUDEN

01.64.52.19.58 / 06.52.25.09.83

Secrétaire : Madame Denise HEURTAULT

01.60.60.39.07 / 06.13.45.78.99

Membre actif : Monsieur Gilbert GUIOCHEAU

06.86.59.50.16

La cotisation annuelle est de 20 €.

AU PLAISIR DE VOUS VOIR !



BRÈVES

Les Conseils Municipaux

Lors de la séance du Lundi 25 Février 2019, le Conseil Municipal a :

- Délibéré pour fixer les modalités de dérogations dans le cadre des inscriptions scolaires
- Approuvé et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de distribution du journal « le Lombric », avec le SMITOM
- Délibéré pour acter des annulations de créances suite à une décision judiciaire
- Délibéré pour définir les objectifs et les modalités de mise à disposition du public, dans le cadre du projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme
- Voté des avenants au marché de travaux d'extension de l'école de la Colombe pour les entreprises RTP et PROTHERM
- Délibéré pour désigner le bureau d'études GILSON pour l'aménagement de la Rue Frédéric Sarazin et du cœur de bourg.

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 h 30 : Lundi 8 avril 2019, Mardi 21 mai 2019, Lundi 1er juillet 2019.

RÉAU PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ Accueil@reau.fr
Site : reau.fr

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

- Jeudi 18 avril 2019
- Jeudi 16 mai 2019
- Jeudi 20 juin 2019

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.



RÉAU PRATIQUE

Formalités administratives : ce qui change en 2019

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source qui va être le nouveau mode de paiement de l'impôt sur le revenu entre en vigueur à partir du 1er janvier 2019.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 0809 401 401 ou vous adresser par mail au centre des impôts sip.senart-lieusaint@dgfip.finances.gouv.fr

Les inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription. Cette démarche est désormais possible **jusqu'au 31 mars 2019** (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

La lutte contre la conduite sans assurance

Afin de lutter contre la conduite sans assurance, les policiers et les gendarmes ont désormais accès depuis le 1er janvier 2019, au fichier des véhicules assurés (FVA) devant permettre aux forces de l'ordre de détecter plus facilement les véhicules non assurés en circulation.

Handicap

Deux décrets des 24 décembre et 27 décembre 2018 sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019 afin « d'améliorer le quotidien des personnes handicapées et de leurs proches » via une « politique résolue de simplification des démarches administratives ».

Certains titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) et de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peuvent les obtenir tout au long de leur vie depuis le 1er janvier 2019 grâce à la mise en place de mesures de simplification. Pour l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), elle peut être attribuée jusqu'aux 20 ans de son bénéficiaire.

Avant l'entrée en vigueur de ces deux décrets, il fallait en moyenne réclamer un renouvellement de ses droits à l'AAH de neuf à dix fois au cours de sa vie ; et, pour un enfant, tous les douze à dix-huit mois. Il fallait compter, pour l'ouverture des droits, entre un an et vingt ans en fonction de l'appréciation rendue par l'équipe pluridisciplinaire. Quelques tentatives ont été mises en œuvre pour rallonger le temps entre deux renouvellements, les personnes souffrant de handicap avaient malgré tout pour obligation de le prouver régulièrement. Les différentes cartes (priorité, stationnement) seront également regroupées en une seule délivrée en deux exemplaires.

MDPH Savigny le Temple : 01.64.19.11.40



RÉAU PRATIQUE

Caisse Départementale d'Aide au Logement (C. A. D. A. L.)



LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

→ L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.

→ Est appliqué le barème des ressources: 

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés à 10 000 €.

TAUX D'INTÉRÊT

→ 2 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

→ 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L.
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L.
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

Dates à retenir



Dimanche 19 mai 2019

*Vide-grenier organisé par le Comité
des Fêtes*

Lundi 20 mai 2019 à 19h30

*« La flûte enchantée »
au Musée Aéronautique SAFRAN*

Dimanche 26 mai 2019

Élections européennes

Vendredi 21 juin et samedi 22 juin 2019

Fête communale organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 29 septembre 2019

Loto caritatif organisé par le Comité des Fêtes

INFO REAU N°46

Mars 2019

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC

à 620 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

